

TARIFICATION (TTC) au 1^{er} JANVIER 2024 pour la Résidence Autonomie

▪ **RESIDENCE AUTONOMIE 01/01/2024**

- STUDIO Equivalence loyer et charges locatives (Conv. APL) 663.06 €
- F2 Equivalence loyer et charges locatives (Conv. APL) 702.12 €

- Prestations annexes forfaitisées 305.23 €

- Petit Déjeuner..... 2.34 €
- Repas du midi 4.76 €
- Repas du soir 3.61 €

Dépôt de garantie à l'entrée : équivalente à 1 mois du montant de l'équivalence loyer et charges locatives du logement occupé.

TARIFS PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES ET OCCASIONNELLES **Au 01/01/2024**

- repas invités (midi) 15.00 €
- repas enfant 7.50 €
- repas accueil extérieur 8.17 €

- forfait téléphonie (abonnement et consommations incluses hors appels internationaux et numéros spéciaux)..... 12.00 €

- lavage linge : 2€

La consommation électrique sera facturée en sus suivant relevé.